

Projet : Fonds d'Action Sociale

Conseil de Ligue du 10 février 2018

Pour qui ?

- aides au double projet scolaire et sportif des **jeunes de la Team** (scolarité CENS, stages) :
 - tarifs dégressifs selon quotient familial, aide à la scolarité au CENS, aides exceptionnelles pour les stages
- aides à la licenciation des **publics défavorisés** :
 - remboursement d'une part de la licence sur justificatif du quotient familial (tarif dégressif des tranches 5 à 1 pour tout type de ménage sous le seuil de pauvreté).
- aides à la licenciation des **publics en situation de handicap** (aides sur la double licence déjà existantes) :
 - remboursement d'une part de la licence sur justificatif (double licence de la fédération handisport ou sport adapté)

Comment ?

- la valorisation (à faire en comptabilité) des aides à la scolarité du CENS déjà existantes
- les dons en mécénat
- affectation d'une part des produits de licence à déterminer (projet, par exemple 0,20 €)
- les produits des amendes de l'année précédente
- les subventions éventuelles reçues sur la politique tarifaire et les actions pour l'inclusion sociale
- Réponse à des appels à projets sur l'inclusion sociale...

Communication

- Plaquette de présentation du FAS
- Appel au mécénat sur le site et en prospection de partenaires
- Vers les clubs pour favoriser l'accueil des publics défavorisés (barème du quotient familial à définir ; cf. guide pour l'accueil des personnes en difficulté sociale – sport santé PDL) : mode opératoire à rédiger
- Vers les structures sociales proches des clubs ; vers les mairies
- Vers les familles des jeunes
- Vers les institutions et partenaires